



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 21 octobre 2021

Délibération n° 21C/08/01

Date de convocation :	Nombre de conseillers	
15 octobre 2021	Statutaires : 77 En exercice : 76	Présents : 55
Date de publication :		Pouvoirs : 5
27 octobre 2021		Votants : 60

Objet : Attribution d'un fonds de concours aux communes de La Neuville-Roy et Valescourt

L'an deux mil vingt et un, le 21 octobre, à 18h00, le conseil communautaire de la communauté de communes du Plateau Picard, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes de Nourard-le-Franc, sous la présidence de Frans DESMEDT.

Etaient présents :

M. BALTZ Jean-Paul, MME BARTHE Isabelle, M BIZET Régis, MMES BOURGOIN Martine, BRUNET Laurette, MM CANDELOT Bertrand, CARRE Christophe, MME CENSIER Christine, MM COULON Olivier, DE BEULE Olivier, DESMEDT Frans, DEWAELE Bernard, DOISY Hubert, MMES DOLLEZ Colette, DOUA Madeline (suppléante de M. PAUCELLIER Hervé), MM DUBOUIL Bernard, DUPONT Didier, MMES ERCOLANO Magali, FLANDRIN Joséane, MM FLOUR Denis, FOURNIER Alain, GAIGNON Christophe, GESBERT Laurent, GONTARCZYK Guy, GOURDOU Jean-Pierre, MME GRIGNON-PONCE Véronique, MM HENNON Jean-Louis, HOEDT Jean-Michel, HUCHEZ Jean-Paul (suppléant de MME DUPONT Stéphanie), MME LARSONNIER Virginie (suppléante de M. DENEUFBOURG Xavier), MM LEBRUN Alain, LEDENT Didier, LEFEBVRE Philippe, LEFEVRE François, LEFEVRE Jean-Charles, MATTE Xavier, MERLIN Bernard, MICHEL Thierry, MMES MOKRI Djamilia, MORLIGHEM Monique, MM NAVARRO Julien, NEGI Michaël, PETIT Jean-Luc, POINSARD Cédric, RENAUX André, SAINTE-BEUVE Nicolas, SCHNEIDER Christian (suppléant de M. WINDERICKX Jean-Luc), SOETAERT Francis, MME SOUDET Sylvie, MM THEOPHILE Pascal, VALOIS Eric, MMES VAN DE WEGHE Elisabeth, VERLEYE Eliane, VERMEULEN Christèle, M WAFFELAERT Eric.

Soit 55 conseillers, formant la majorité des membres en exercice à l'ouverture de la séance.

Etaient excusés : M. PAUCELLIER Hervé

Etaient absents : M. BONNEMENT Julien, MMES BONNET Catherine, BOULAS-DRETZ Sandrine, MM BOURGEOIS Jérôme, BOURGETEAU Pascal, FARCE Philippe, MME FERNANDES Guylaine, MM FONTAINE Patrice, GREVIN Régis, HAMOT Bertrand, MME LACOMBE Isabelle, M. MATRON Matthias, MME VASSEUR Lydie, MM VAUCHELLE Patrick, WARME Philippe, WELLCAN Pierre.

Ont donné procuration :

M. CONVERS Patrick (Saint-Just-en-Chaussée) à MME BOURGOIN Martine (Saint-Just-en-Chaussée) ;
MME DA SILVA Isabelle (Méry la Bataille) à M. DE BEULE Olivier (Gannes) ;
MME DELAMARRE Béatrice (Saint-Just-en-Chaussée) à M. DUBOUIL Bernard (Saint-Just-en-Chaussée) ;
MME DESMEDT Yveline (Saint-Just-en-Chaussée) à M. DESMEDT Frans (Saint-Just-en-Chaussée) ;
MME LEQUEN Astride (Avrechy) à M. LEFEVRE Jean-Charles (Avrechy) ;

Ont été élus secrétaires de séance : M. SAINTE-BEUVE Nicolas et MME VAN DE WEGHE Elisabeth

Deux demandes de fonds de concours, l'une pour la création d'une micro-crèche et l'autre pour l'acquisition de matériel de cantine ont été adressées à la communauté de communes et déclarées recevables.

Il est proposé l'attribution du fonds de concours suivant :

- Commune de La Neuville-Roy : création d'une micro-crèche
 - Dépense prévisionnelle : 28 085,02 € HT
 - Plan de financement :
 - **Fonds de concours CCPP (10 %)** 2 808,50 €
 - Fonds propres de la commune 25 276,52 €

- Commune de Valescourt : acquisition de matériel de cantine
 - Dépense prévisionnelle : 7 862,89 € HT
 - Plan de financement :
 - **Fonds de concours CCPP (20 %)** 1 572,58 €
 - Fonds propres de la commune 6 290,31 €

Les modalités de versement des fonds de concours seront précisées dans les conventions d'attribution.

Le Conseil,

Vu l'article 186 de la loi 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5214-16 V ;

Vu sa délibération n°17C/08/11 du 29 novembre 2017 relative à la création d'un fonds de concours pour la création de structures d'accueil privées : Maisons d'Assistants Maternelles, micro-crèches... ;

Vu sa délibération n°18C/02/03 du 29 mars 2018 relative à l'acquisition d'équipements fixes de la cuisine lors de la rénovation ou de la création d'une cantine ;

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de La Neuville-Roy n°2021-028 du 7 juin 2021 relative à la demande de subvention à la communauté de communes du Plateau Picard pour la création d'une micro-crèche ;

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Valescourt du 12 août 2021 relative à la demande d'un fonds de concours à la communauté de communes du Plateau Picard pour l'acquisition de matériel de cantine ;

Considérant que les projets présentés par les communes de La Neuville-Roy et Valescourt correspondent aux dépenses éligibles aux fonds de concours ;

Considérant que les montants des fonds de concours demandés n'excèdent pas la part du financement assurée, hors subventions, par les bénéficiaires des fonds de concours, conformément au plan de financement joint à leur demande ;

Accusé de réception en préfecture 060-246000566-20211021-21C0801-DE Date de télétransmission : 22/10/2021 Date de réception préfecture : 22/10/2021
--

Sur proposition du président, après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres présents moins trois abstentions,
DECIDE d'attribuer le fonds de concours suivant :

COMMUNE BENEFICIAIRE	MONTANT MAXIMUM	pour	contre	abs
La Neuville-Roy Création de structures d'accueil privées (Création d'une micro-crèche)	2 808,50 €	57	0	3
Valescourt Acquisition d'équipements fixes de la cuisine lors de la rénovation ou création d'une cantine (Acquisition de matériel de cantine)	1 572,58 €	57	0	3

AUTORISE le président à signer les conventions d'attribution de fonds de concours ainsi que tout acte y afférant.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président



Frans DESMEDT

Acte publié ou notifié le 27 octobre 2021